

COUR SUPÉRIEURE

« Chambre commerciale »

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE BEAUCE

N° : 350-11-000038-196

DATE : 19 janvier 2023

SOUS LA PRÉSIDENTE DE : Me Imane Kamal, Registraire (JK0360)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

9336-5179 QUÉBEC INC.,

Partie débitrice

et

MNP LTÉE,

Syndic

JUGEMENT

- [1] **LA REGISTRAIRE**, saisie de la demande de libération du syndic;
- [2] **VU** l'affidavit à l'appui de la demande et les pièces annexées;
- [3] **VU** les dispositions de l'article 41 (2) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*;
- [4] **ATTENDU** que le syndic s'est engagé à conserver tous les livres, registres et documents relatifs à l'administration de l'actif, conformément à l'article 68 des *Règles sur la faillite et l'insolvabilité*;

PAR CES MOTIFS:

- [5] **ORDONNE** que le syndic soit libéré et que soit dégagee la garantie qu'il a fournie relativement aux biens de la partie débitrice.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
AU DOCUMENT DÉTENU PAR LA COUR


Personne désignée par le greffier articles 67 C.p.c. et/ou
140 et 219 b) L.T.J. / Officier autorisé L.f.l.


Me Imane Kamal, registraire JK0360